

Les compagnies et commerçants à qui des questionnaires limités ont été envoyés sont:

The Shelburne Company Limited.
Zwicker Company Limited.
Swim Bros. Limited.
Adams & Knickle Limited.
A. & M. Smith Company Limited.
Nickerson Bros. Limited.
J. R. Poole Company Limited.
Maritime Packers Limited.
Leonard Limited.
O'Leary and Lee Limited.
South Shore Packers Limited.
Algonquin Sea Foods Limited.
McCormick and Zatsman Limited.
W. & C. H. Mitchell Co. Limited.
Canada Packers Limited.
Mme M. Chambers.
Sid Perkins.
Stop and Shop Limited.
Dominion Stores Limited.

La portée du questionnaire mentionné ci-dessus est indiquée par les rapports de chaque compagnie annexés à cet état.

10. DÉCLARATION CONCERNANT LA DOCUMENTATION DISPONIBLE.

Votre enquêteur a l'honneur de rapporter que, dans son opinion, la plupart des informations et états requis par le Comité relativement à une enquête au sujet de l'industrie de la pêche sont maintenant disponibles. Dans certains cas, toutefois, dû en partie au travail de recherche et de compilation impliqué, certains états n'ont pas encore été complétés par les compagnies auxquelles des questionnaires ont été envoyés. Il est certain que les dirigeants de ces compagnies font tout leur possible pour satisfaire aux désirs du Comité, et les états en question sont préparés aussi promptement que les circonstances le permettent. Votre enquêteur est d'opinion qu'il s'écoulera au moins un mois avant que des statistiques complètes couvrant tous les points de l'enquête contenus dans les instructions de l'enquêteur soient disponibles.

11. SITUATION GÉNÉRALE DE L'INDUSTRIE.

L'information fournie montrera au Comité la gravité de la situation dans laquelle se trouve l'industrie des pêcheries—situation défavorable au bien-être des pêcheurs et au progrès de l'industrie tout entière.

Une commission royale a fait une enquête sur cette industrie en 1927, et le Comité peut se procurer les renseignements contenus dans le rapport de cette commission. La maison *Cockfield Brown & Company Limited* a préparé en 1932 un rapport sur la vente du poisson canadien, rapport qui a été soumis au ministre des Pêcheries.

Il est malheureusement vrai que les conditions générales de l'industrie ne se sont pas améliorées depuis 1927; comme résultat, la situation actuelle en général et surtout celle du pêcheur individuel est moins favorable que lors de l'enquête par la Commission royale.

Les circonstances qui ont entraîné ce dernier fléchissement sont presque toutes d'envergure mondiale et ont atteint toutes les industries, mais il ne faut pas oublier que les pêcheries en ont ressenti le plus sérieux contre-coup, vu que des problèmes difficiles retardaient le progrès de cette industrie même au cours des années où les autres industries jouissaient d'une expansion rapide.